

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Trois, dix-neuf décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **12 décembre 2023**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**, Monsieur **Jean BAIAO**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Jocelyne COMBES** a donné pouvoir à **Josiane STARCK**, Monsieur **Amandio LINHAS** a donné pouvoir à **Michel MARSAND**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI** a donné pouvoir à **Jean-Louis COSTES**.

ABSENTS :

Monsieur **Max ALBASI**, Monsieur **Cédric MORÉNO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **5**
- . Nombre de Conseillers Présents : **22**
- . Nombre de pouvoirs : **3**
- . Suffrages Exprimés : **25**

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET DE SUBVENTION DRAC ET DÉPARTEMENT AU TITRE DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET SAUVEGARDE DES ÉQUIPEMENTS ET COLLECTIONS DES ÉTABLISSEMENTS PATRIMONIAUX - TRANCHE 2, RESTAURATION DU MAÎTRE-AUTEL DE L'ÉGLISE DE CONDAT.

Madame STARCK rappelle qu'en date du **25 novembre 2021**, l'assemblée délibérante avait autorisé la commune de Fumel à lancer les études préalables de diagnostic et de restauration du retable de l'église Saint-Hippolyte de Condat en vue des travaux de conservation et de restauration.

Elle précise que l'assemblée délibérante a, lors de la séance du Conseil Municipal du **24 février 2023**, approuvé la demande d'autorisation de travaux et de subvention à la DRAC et au Département pour la première tranche concernant les opérations de consolidation, de stabilisation et de nettoyage de l'ensemble des éléments. Ces travaux ont pris fin en décembre 2023.

Elle indique que la commune de Fumel envisage de poursuivre la restauration du maître-autel de l'église de Condat avec la restauration du tableau central, toile et cadre.

Madame STARCK précise qu'après autorisation de la DRAC, la tranche II pourrait être engagée pour un montant estimé à 27.510,00 euros HT et indique qu'une aide financière peut être sollicitée à hauteur de 30% pour la DRAC et de 30% pour le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. autorise Monsieur le Maire à engager les démarches auprès de la DRAC pour lancer la phase n°2 des travaux correspondants à la restauration du tableau central, toile et cadre, du retable de l'église Saint-Hippolyte de Condat ;**
- 2. sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Département de Lot-et-Garonne au titre de l'aide « développement et sauvegarde des équipements et collections des établissements patrimoniaux » ainsi que de la DRAC pour les travaux correspondants de la tranche 2 ;**
- 3. adopte le plan de financement prévisionnel suivant :**

OBJET	Dépenses en euros HT	Recettes en euros HT
✓ Travaux phase n°2 – retable (cf. devis Mme MASSON et Atelier Emmanuelle DAVID)	27.510,00	
✓ TVA	5.502,00	
✓ Subvention DRAC 30%		8.253,00
✓ Subvention Conseil Départemental 30%		8.253,00
✓ Autofinancement dont TVA		16.506,00
TOTAL TTC	33.012,00	33.012,00

- 4. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget de la commune au programme 309 ;**
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **19 décembre 2023**



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel

Signé par :



Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).